



Nous sommes tous CHARLIE

Sommaire

- 1- Vu à la télévision
- 2- L'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel
- 3- Condition de travail
- 4- Pouvoir d'achat
- 5- Lettre ouverte au Président de la République

Annexes

Lettre ouverte à
Monsieur le Président
de la République

Bulletin de
syndicalisation

24 rue d'Aumale
CS 70058
75009 PARIS

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

I- VU A LA TELEVISION : LES PUBLICITES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Avez-vous vu les publicités, les clips du **MEDEF** en faveur de l'apprentissage (« Beau travail », d'une minute, sur les chaînes publiques, pour un coût de 4 millions d'euros) ?

Elles sont bien faites, jolies... on y croirait...

Le MEDEF y défend l'intérêt de l'apprentissage comme type de formation.

Mais l'intérêt de qui ?

Celui des jeunes ? des patrons ? d'une véritable formation ou d'une exploitation à venir ?

Pour nous, au **SNETAA-FO**, la réponse est évidente ! et cela nous conforte dans notre opposition à ce système de formation.

Quoi ? Vous y croyez ? Vous doutez ? Vous nous croyez dogmatiques ?

Certainement pas, réalistes plutôt ! Au **SNETAA** nous nous appuyons sur une longue expérience de la réalité de l'Enseignement Professionnel.

Il fut un temps où les conditions imposées aux patrons pour avoir le droit d'être « maîtres d'apprentissage » étaient strictes, contrôlées et même sanctionnées en cas d'échec constaté et attesté par une commission rigoureuse. Mais c'est fini : n'importe qui, par intérêt, peut « prendre un(e) apprenti(e) » et rien n'existe pour les situations douteuses.

En témoignent les ruptures de contrats qui dès les premiers mois sont très nombreuses, des deux côtés d'ailleurs. Quid du devenir de l'apprenti(e) ?

Il fut un temps où le « maître d'apprentissage » avait un(e) apprenti(e). Maintenant il peut en avoir autant qu'il veut.

Imaginez par exemple un patron de dix salons de coiffure franchisés où parmi les employé(e)s il y aurait 30 apprenti(e)s : comment fait-il pour former et qualifier ses apprenti(e)s ? Impossible !

Ne vous étonnez pas alors de trouver toujours de nouveaux-nouvelles apprenti(e)s dans votre salon de coiffure ; pour le patron c'est rentable. Il fut un temps où l'apprentissage pouvait déboucher sur de l'embauche. Mais pourquoi embaucher alors que de plus en plus âgé(e), l'apprenti(e) coûte plus cher : ils n'en veulent alors pas ! encore une fois, quid du devenir de l'apprenti(e) ?

Ne nous le cachons pas : de nombreuses déductions fiscales sont accordées aux « maîtres d'apprentissage ». C'est juteux ! La réalité du combat est là. Constatez la réalité des chiffres de l'apprentissage à tous les niveaux et vous verrez que des tris existent réellement, pour ne pas dire des discriminations de tous ordres.

Aujourd'hui, l'apprentissage s'occupe de moins en moins des jeunes aux niveaux CAP-BEP-Baccalauréat Professionnel alors que du BTS à l'ingénieur, il se développe. Des centaines de milliers de jeunes qui ont besoin d'être formés sont délaissés car pas rentables immédiatement.

Le SNETAA se bat pour qu'existent et continuent à se développer les Lycées Professionnels.

Du CAP au BTS, les Professeurs de Lycées Professionnels (PLP) forment dans le service public de l'École républicaine en initial et qualifient un tiers des jeunes (160 000 en 2014). Ainsi ces jeunes pourront accéder à une réelle formation qualifiante, s'insérer dans le monde du travail et évoluer tout au long de leur vie en prenant appui sur cette formation initiale.

EN CONCLUSION : CONTINUONS AVEC LE SNETAA NOTRE COMBAT CONTRE L'APPRENTISSAGE !

***Nota bene :** « Le pacte de responsabilité représente un allègement de 10 milliards de cotisations sociales pour les entreprises » (François Rebsamen, ministre de l'emploi) : pourquoi ne pas investir cette « manne » financière dans l'Enseignement initial ?*

« L'Éducation n'est pas un coût mais un investissement » (François Hollande) en l'avenir.

Le changement c'est pour quand ?

II- L'INTERSYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL CONDAMNE LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE !

L'intersyndicale regroupant le **SNETAA-FO**, CGT, SNUEP-FSU, SNCL-FAEN, SPEIN, SIES, s'est réunie le vendredi 19 décembre pour analyser ensemble les politiques mises en œuvre dans le champ de l'enseignement professionnel public.

Enfermé dans une politique d'austérité, pour masquer le manque d'investissement et une réelle valorisation de l'enseignement professionnel, le ministère s'entête à vouloir développer l'apprentissage alors qu'il n'est ni la solution au chômage des jeunes, ni une voie de formation dispensant une formation permettant des poursuites d'étude et une insertion durable dans l'emploi.

La volonté du ministère de développer l'apprentissage dans les LP, LPO et SEP fait peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public. Le mixage des parcours et des publics, qui sert notamment l'objectif de diminution des moyens alloués à l'enseignement professionnel et la sous-traitance des plateaux techniques des EPLE, dégradent encore les conditions de travail des PLP et les conditions d'études des lycéen-nes professionnel-les. Aujourd'hui, la ministre envisage de modifier le statut des PLP qui serait un « frein » au développement de l'apprentissage. Pour nous, cette éventualité est inacceptable et nous nous opposerons à de telles modifications.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015, au moment où le ministère met en place un droit de retour en formation professionnelle initiale pour les jeunes décrocheurs, aucun moyen supplémentaire n'est alloué aux LP, SEP, EREA et SEGPA pour prendre en charge ces jeunes et pour améliorer les conditions de travail des PLP fortement dégradées ces dernières années. Pire, il est à craindre que pour financer certaines mesures mises en place à la rentrée 2015, les lycées professionnels et ses enseignants en seront écartés : éducation prioritaire, pondération... les moyens en seront ponctionnés sur l'enseignement professionnel public qui sert de variable d'ajustement.

Nos organisations condamnent le développement de l'apprentissage et demandent solennellement à la ministre de l'Éducation Nationale de changer sa politique à l'égard des lycées professionnels publics. Le gouvernement doit mesurer l'enjeu que représente l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque comme voie de la réussite des jeunes, contre les sorties sans qualification.

Nos organisations syndicales donnent rendez-vous aux PLP dès la rentrée de janvier 2015 pour construire ensemble les mobilisations nécessaires et riposter à cette politique.

III- CONDITIONS DE TRAVAIL... PLP : **EMPAREZ-VOUS DE VOS OUTILS !**

D'après une étude récente⁽¹⁾ sur « les relations entre les personnels de direction (PERDIR) et les parents », un PERDIR sur deux s'est déclaré sujet au harcèlement, quatre sur dix ont reçu des menaces et trois sur dix des insultes. Ce sont les PERDIR des collèges de l'Éducation Prioritaire et des Lycées Professionnels (LP) qui déclarent le plus d'agressions.

Bien entendu, cette situation vaut pour les conditions de travail de l'ensemble des personnels et des personnels de LP en particulier.

Le climat scolaire se dégrade, la légitimité de l'enseignant et les règles du « vivre ensemble » sont mises à mal.

Le **SNETAA-FO** tient donc à vous apporter des éclaircissements sur la procédure à suivre si vous êtes confrontés à des problèmes de violence(s), de

menace(s) dans votre établissement. Il existe à cet effet deux registres obligatoires (décret n° 82- 453 modifié, articles 5-6 à 5-8) :

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)	REGISTRE DANGER GRAVE ET IMMINENT (DGI)
<p>En cas d'événement accidentel, accident corporel, bénin, événement perturbant ou traumatisant pour votre santé ou vos conditions de travail, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous rendre auprès de l'agent chargé de la conservation du registre (gestionnaire, agent technique...); - demander le registre numéroté et y consigner l'événement; - dater et vérifier que la page est numérotée; - en prendre une ou des photocopies; - envoyer une copie à votre représentant syndical qui siège au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail-Départemental (CHSCT-D) ou au CHSCT-A (Académique). 	<p>En cas de danger grave (menace directe pour votre vie ou votre santé) et imminent (personne en présence d'une menace susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à l'intégrité physique ou à la santé dans un délai très rapproché), vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous rendre auprès de l'agent chargé de la conservation du registre (gestionnaire, agent technique...); - remplir la fiche numérotée et la faire signer par l'agent de prévention de l'établissement (souvent un personnel de la collectivité territoriale). <p>Cette fiche sera présentée et examinée par la Commission d'Hygiène et de Sécurité (CHS) de l'établissement (mise en place lors du premier Conseil d'Administration).</p> <p>Le chef d'établissement devra porter sur la fiche des réponses au danger grave et mettre en place des mesures de protection pour le personnel sous sa hiérarchie.</p> <p>Pour la SNETAA-FO et sa Fédération, une seule exigence : application de la protection fonctionnelle et enquête du CHSCT.</p> <p>S'il ne le fait pas, vous devez envoyer la fiche au CHSCT-D et après au CHSCT-A.</p>

Dans la pratique, vous allez penser que le résultat de cette démarche ne vous semble pas satisfaisant car cela risque d'être long mais il faut utiliser ces deux registres mis à votre disposition dans votre établissement. Ils serviront de preuve en cas de problème encore plus grave.

Ce sont des pièces obligatoires qui pèseront en cas de poursuite juridique...

Un droit qui ne s'utilise pas et un droit perdu.

Avec le SNETAA-FO, protégeons-nous !

(1) Etude réalisée par Georges FOTINOS, ancien Inspecteur de l'Education nationale

IV- POUVOIR D'ACHAT EN BERNE ENCORE ET TOUJOURS

Encore un Noël sans cadeaux, encore un Nouvel An sans étrennes, de toute façon ce n'est pas ce que demande le **SNETAA-FO**.

Le **SNETAA-FO** réclame depuis plusieurs années la revalorisation du point d'indice.

Ce ne sont pas les vœux de notre ministre qui vont nous faire oublier la réalité et un avenir toujours aussi sombre.

Depuis 2010 le point d'indice est gelé donc aucune augmentation de salaire depuis 4 ans et très certainement encore jusqu'en 2017.

La valeur du point d'indice est de 55,5635 euros depuis 2010 et pour rappel c'est ce point d'indice qui sert au calcul du traitement brut.

Explication de texte pour un PLP au 8^{ème} échelon à l'indice 531 :

Salaire brut en 2010 : $(55,5635 \times 531) / 12 = 2458$ € par mois ;

Salaire brut en 2014 : $(55,5635 \times 531) / 12 = 2458$ € par mois ;

Inflation entre 2010 et 2014 : **7,2 %** ;

⇒ Perte de pouvoir d'achat : $(2458 \times 7,2) / 100 = 177$ € par mois.

Et ce n'est pas tout puisque la cotisation retraite n'a cessé d'augmenter depuis 2010 passant de 7,85 % (2010) à 9,14 % (2014).

⇒ Nouvelle perte de pouvoir d'achat de **1,29 %**.

soit : $(2458 \times 1,29) / 100 = 32$ €.

⇒ Le PLP qui n'aurait pas été promu au grand choix sur les 4 ans a perdu en 2014 : $177 + 32 = 209$ € par mois.

Et il y a toujours mieux : la cotisation retraite est depuis le 1^{er} janvier 2015 passée à 9,46 % du traitement brut et doit continuer à augmenter pour atteindre 11,1% en 2020 !

Si les recteurs recevront une augmentation de prime plus que confortable, les PLP eux s'appauvrissent d'année en année. Il est urgent de réclamer une revalorisation de nos salaires avant que nous ne devenions les enseignants les plus pauvres d'Europe.

Pour faire passer la pilule aux fonctionnaires, un dispositif de « Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat » (GIPA), créé en 2008, vise à maintenir le pouvoir d'achat du traitement de base sur quatre ans. Concrètement, un fonctionnaire qui n'aurait pas bénéficié d'avancement individuel ni d'augmentation générale au moins égale à l'inflation perçoit une prime compensatrice du différentiel de salaire entre celui d'aujourd'hui et celui d'il y a quatre ans.

MAIS ce n'est qu'une prime ponctuelle et non une revalorisation.

Avec le **SNETAA-FO**, préparons-nous à des actions pour obtenir une juste revalorisation salariale qui rendrait le métier d'enseignant attractif pour les jeunes diplômés qui aujourd'hui se détournent des concours de l'Éducation nationale.

V- LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

Pour rappel en annexe, la lettre ouverte du **SNETAA-FO** à Monsieur le Président de la République, François HOLLANDE, de juillet 2014.

Ce n'est pas de l'opportunisme, le **SNETAA-FO** se bat depuis de nombreuses années contre l'apprentissage : en voici un des exemples.

Voir annexe

Le SNETAA-FO vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Le SNETAA-FO conforté dans sa position de Première Organisation des lycées Professionnels !

Pour faire reculer les régressions sociales, pour défendre l'Enseignement Professionnel Initial Public et Laïque, ses établissements, ses personnels, pour défendre notre pouvoir d'achat et obtenir des augmentations de salaire, 2015 sera l'année de toutes les mobilisations !